

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté municipal n°02/2024 du 12 juin 2024, Monsieur Le Maire d'OLMI-CAPPELLA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'OLMI-CAPPELLA du :

**Lundi 15 juillet 2024 à 9H au samedi 17 août 2024 à 12H** aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

**Lundi - Mardi - Jeudi :**

**De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

**Vendredi :**

**de 13h30 à 17h30**

**Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ;

- Par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie Établissement Battaglini 20259 Olmi-Cappella .

- Sur un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5470>

- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-5470@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5470@registre-dematerialise.fr)

- Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/5470> et donc visibles par tous.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 15 juillet 2024 de 9 H à 12 H ;**

- **Mardi 23 juillet 2024 de 9 H à 12 H ;**

- **Jeudi 08 août 2024 de 9 H à 12 H ;**

- **Samedi 17 août 2024 de 9 H à 12 H ;**

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie, pendant un an.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

**Le Maire,**

**M. Frédéric MARIANI**